



CASA DI E
SCENZE

Conditions générales d'accueil et de participation aux ateliers scientifiques d'A casa di e Scenze

Accueil de l'enfant

- L'enfant inscrit devra être obligatoirement accompagné d'un représentant légal jusqu'à la porte d'entrée d'A casa di e Scenze pour être pris en charge par son personnel :
 - o Il devra se présenter au minimum 10 min. et au maximum 15 min avant le début de l'atelier ;
 - o Un représentant légal devra se présenter 10 min. et au maximum 15 min. avant le fin de l'atelier à la porte d'entrée d'A Casa di e Scenze ;
 - o Le représentant légal accompagnant ne sera pas autorisé à rentrer dans le bâtiment pour accompagner son enfant à l'atelier, et ce, pour des questions de sécurité sanitaire lié à la COVID-19 (sauf s'il souhaite visiter l'exposition et dans ce cas il devra s'acquitter d'un billet d'entrée) ;
 - o Nous demandons au représentant légal accompagnant de respecter la distanciation sociale en vigueur devant la porte d'entrée d'A Casa di e Scenze.

Participation aux ateliers

- L'animateur responsable de l'atelier veillera à faire respecter la distanciation sociale aux enfants et les règles sanitaires d'A Casa di e Scenze ;
- Nous rappelons qu'il est obligatoire pour les enfants de 11 ans et plus de porter un masque au sein de la Casa di e Scenze ;
- Les enfants devront se désinfecter obligatoirement les mains (gel hydro alcoolique ou savon) avant l'atelier et après l'atelier ;
- Il est interdit de manger dans les locaux d'A casa di e Scenze ;
- Les enfants pourront apporter une gourde ou une bouteille d'eau qu'ils veilleront à ne pas partager et à récupérer en fin d'atelier.

Absence et respect des conditions générales

- Une seule absence justifiée (présentation d'un certificat médical) sera admise.
 - o Au-delà l'enfant sera radié de la liste des inscrits pour l'atelier en cours. Il ne sera pas non plus autorisé à s'inscrire pour d'autres ateliers durant le semestre en cours.
- Si un manquement aux conditions de participation et d'accueil est constaté par l'animateur de l'atelier ou par le personnel d'A casa di e Scenze, le représentant légal de l'enfant sera contacté pour déterminer ensemble les suites à donner à la participation de l'enfant à l'atelier.

**J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'accueil et de participation aux ateliers scientifiques
d'A casa di e Scenze.**

A Bastia, le

Nom et signature